

Le Programme  
logements durables,  
du clef en main proposé  
par l'Agglomération

## PROGRAMME LOGEMENTS DURABLES

Économies d'énergie,  
mise aux normes,  
adaptation à la perte  
d'autonomie...

**vous souhaitez  
entreprendre des travaux  
pour améliorer le confort  
d'un (de) logement(s) loué(s)  
ou vacant(s) : de la  
définition de votre projet  
à son financement,  
faites le point !**

**propriétaire** d'un (de) logement(s)  
loué(s) ou vacant(s)

## DES TRAVAUX EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Simple, gratuit et ouvert aux propriétaires qui souhaitent rénover leur logement, le Programme logements durables 2016-2021, c'est une équipe à votre écoute, pour vous conseiller et vous orienter dans vos choix.

Du diagnostic aux devis, en passant par le budget et les demandes de financement auprès des différents organismes du logement, toutes les étapes sont prises en charge par le Programme logements durables, financé par l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah), la Communauté de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre.

# PROGRAMME LOGEMENTS DURABLES

## L'ASSURANCE D'UN SOUTIEN OPTIMISÉ

*Les taux de subvention mentionnés sont susceptibles d'évoluer avec la réglementation en vigueur*

### Améliorer le confort thermique d'une maison ou d'un appartement

Vos travaux financés jusqu'à 40%, par la Communauté de l'Auxerrois et l'Anah, sans compter les primes.

### Équiper un logement afin de permettre le maintien à domicile d'un locataire

Vos travaux financés jusqu'à 50% par la Communauté de l'Auxerrois et l'Anah, sans compter les primes.

### Remettre aux normes un logement qui s'est dégradé

Vos travaux financés de 35% à 60% par l'Anah, la Communauté de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre, sans compter les primes.

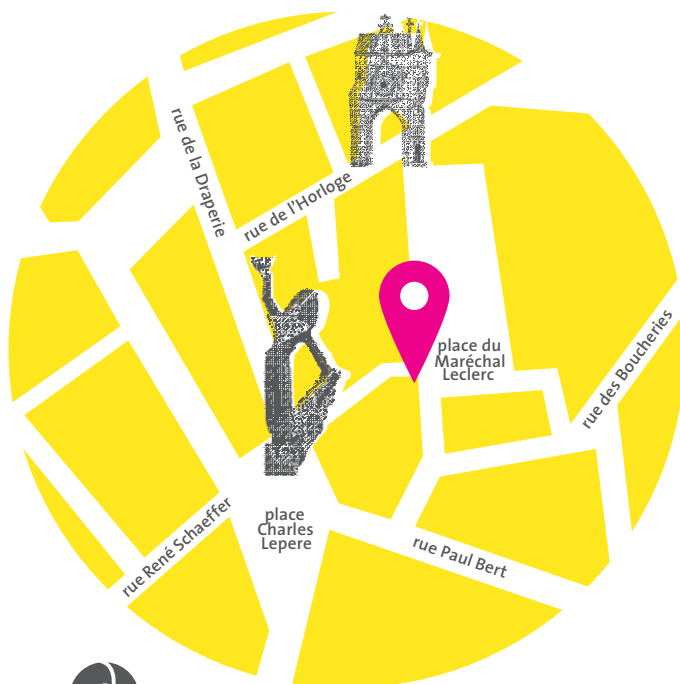
En cas de convention avec l'Anah, vous pourrez aussi bénéficier d'un abattement fiscal de 30 à 60%

# Un interlocuteur unique pour vous guider et vous conseiller, du début à la fin de votre projet

**URBANIS**  
03 86 41 19 89  
auxerre@urbanis.fr  
Lundi 10h00 - 14h00  
mercredi 13h30 - 17h30  
vendredi 10h00 - 14h00  
avec ou sans rendez-vous  
à la Communauté d'agglomération  
de l'Auxerrois  
6bis place du Maréchal Leclerc  
BP 58 89010 Auxerre Cedex

Votre logement  
est situé à  
Appoigny,  
Augy,  
Auxerre,  
Bleigny-le-Carreau,  
Branches,  
Champs/Yonne,  
Charbuy,  
Chevannes,  
Chitry-le-Fort,  
Gurgy,  
Lindry,  
Monéteau,  
Montigny-la-Resle,  
Perrigny,  
Quenne,  
St-Bris-le-Vineux,  
St-Georges/Baulche,  
Vallan,  
Venoy,  
Villefargeau,  
Villeneuve-St-Salves,

*pour vos travaux,  
bénéficiez du Programme  
logements durables !*



communauté  
de l'auxerrois

**AUXERRE**



**URBANIS**  
Agir pour un habitat digne et durable

Service communication • juin 2016

Programme logements durables 2016-2021 • graphisme : atelier YOUPI • impression : NORX